

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 10 Décembre 2018

L' an 2018 et le 10 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de SONNET Benoît Maire

**Présents** : M. SONNET Benoît, Maire, Mmes : DEFAUT Ginette, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : BOUR André, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, VERENNE Henri, VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FLORES Dominique à M. SONNET Benoît, M. DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) : Mme PARENT Anne

Absent(s) : Mme DELAITE Catherine, MM : DERRIENNIC Jean-François, LOURDEZ Rémi

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 03/12/2018

**Date d'affichage** : 03/12/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : Mme DEFAUT Ginette

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en demandant une minute de silence pour Mme Maggy BISKUPSKI.

Il présente à Mme DROZIERES VILLEVAL les condoléances du Conseil Municipal à l'occasion des décès de son père et de son beau frère.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Mme DROZIERES VILLEVAL demande la parole et réprecise son ressenti sur le vote pour l'achat du bâtiment artisanal lors du dernier Conseil Municipal.

Sans autre observation, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**Objet des délibérations****SOMMAIRE**

TARIFS 2019  
 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE HAYBES  
 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE FUMAY  
 DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE "CHEMIN DES MESANGES"  
 CREATION DE POSTE  
 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE POUR L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

réf : 001-DEC2018

TARIFS 2019

Le Maire explique que la commission des finances a étudié les tarifs pour 2019 et les propose comme suit :

<b>1 - DROIT DE PLACE</b>	<b>Emplacement</b> - Place du Vivier - Place du Cimetière - Marchands ambulants	(en dehors des fêtes)	19,50 €
	<b>Emplacement</b>	Cirque	65,80 €
	<b>Terrasses</b>	Bar The Julien's Pub	21,60 €
		Pizzeria La Dolce Vita	21,60 €
		Hôtel restaurant le Saint Hubert	108,20 €
	Bar « Idéal Bar »	21,60 €	
<b>2 - DROIT DE PLACE FRITERIE</b>			535,20 €
<b>3 - DROIT DE STATIONNEMENT TAXI</b>			27,60 €
<b>4 – DROIT DE PHOTOCOPIES</b>		Associations et Entreprises	0,10 €
<b>5 – RACCORDEMENT A L'EGOUT</b>		Redevance (immeuble neuf ou ancien)	482,60 €
<b>6 –CIMETIERE</b>	<b>Concession</b>	30 ans	214,40 €
		50 ans	391,40 €
	<b>Columbarium</b> (la case)	<b>Concession</b> : 30ans, renouvelable 1 an avant son échéance	815,50 €
<b>7 – CAMPING</b>	<b>Redevance Journalière</b>	Campeur	2,10 €
		Emplacement	3,90 €
		Voiture	1,00 €
		Tarif enfant de – de 7 ans	1,00 €
		Tarif enfant de – de 3 ans	GRATUIT
		Fourniture d'électricité	3,40 €
		Machine à laver	2,10 €
		Camping-Cars : Accès (eaux usées, potable, électricité)	2,10 €
<b>8 – MAISON DES RANDONNEES</b>	<b>Location vélos</b> : - ½ Journée - - VTT - VTC - TAMDEM	Adultes	11,20 €
		Enfants	5,60 €
		Tandem	17,10 €
		Vélos électriques	18,80 €
	<b>Location vélos</b> : - Journée - - VTT - VTC - TAMDEM	Adultes	16,80 €
		Enfants	7,70 €
		Tandem	22,40 €
		Vélos électriques	26,00 €
	<b>Location vélos</b> : - A l'heure- - VTT - VTC - TAMDEM	Adultes	3,70 €
		Enfants	2,00 €
		Tandem	5,20 €
		Vélos électriques	10,40 €
	<b>Location</b>	Sièges enfants	2,00 €
<b>Vente</b> : - Boissons - Friandises	Boissons non alcoolisées	1,50 €	
	Café	1,00 €	
	Confiseries Gâteaux – Petits encas	1,00 €	
<b>Location</b>	Salle de réunion	17,50 €	
<b>Douches</b>		2,00 €	

<b><u>9 – HALTE FLUVIALE</u></b>	<u>Accostage</u>	Journée – 1ère catégorie	4,90 €	
		Journée – 2ième catégorie	6,90 €	
		Journée – 3ième catégorie	9,70 €	
		Semaine – 1ère catégorie	24,00 €	
		Semaine – 2ième catégorie	35,70 €	
		Semaine – 3ième catégorie	47,40 €	
		Machine à laver - sèche-linge	3,80 €	
		Journée - électricité	3,20 €	
		Semaine – électricité	14,60 €	
		Douches	2,00 €	
<b><u>10 – BATEAUX ELECTRIQUES</u></b>	« A.S. »	½ H	9,00 €	
		1 H	16,50 €	
		1 H ½	25,50 €	
		2 H	32,00 €	
		2 H ½	37,50 €	
		3 H	43,00 €	
	« SCOOP »	½ H	13,20 €	
		1 H	22,00 €	
		1 H ½	32,00 €	
		2 H	38,60 €	
		2 H ½	44,10 €	
		3 H	51,90 €	
	<b><u>11 – BIBLIOTHEQUE</u></b>	<u>Inscription</u>	Adulte	6,00 €
			<b>Gratuit</b> pour les enfants de – 18 ans avec autorisation des parents	
<u>Livres</u>		Sur les chemins du Calvaire <b>M-L Dromart</b>	10,00 €	
		Spécial Haybes <b>Ardenne Wallonne n° 130</b>	19,00 €	
		Haybes sur Meuse par <b>Bernard Chopplet</b>	20,00 €	
		Numéro spécial <b>Ardenne Wallonne</b> hors-série	6,00 €	
		Au fil de l'ardoise-au fil de l'eau / Pierre Cattelin	10,00 €	
		L'église St Jean Baptiste de Hierges / Alain Sartelet	10,00 €	
<u>DVD</u>		Hierges, album à colorier / Alain Sartelet	5,00 €	
		Haybes <b>Destruction d'un village français</b>	10,00 €	
<b><u>12 – BROCANTE DU 1ER MAI</u></b>	Emplacement extérieur (le mètre)		1,50 €	
	Emplacement dans la salle du Foyer Civil (le mètre)		2,00 €	
	Branchement électrique (forfait)		3,20 €	
<b><u>13 – FESTIVITES</u></b>	<u>Boissons</u>	Eau 25 cl	1,00 €	
		Coca au verre	1,00 €	
		Perrier au verre	1,00 €	
		Jus d'orange au verre	1,00 €	
		Vin au verre	1,00 €	
		Coupe de champagne	3,00 €	
		Bière	2,00 €	
		Café	1,00 €	
		Bouteille de vin	6,00 €	
		Bouteille de champagne	21,00 €	
	<u>Petite restauration</u>	Sandwich	3,00 €	
		Assiette du terroir	13,00 €	
	<b><u>14 – SALLES COMMUNALES</u></b>	<u>Remboursement vaisselle cassée ou disparue</u>	Tasse à café	1,00 €
			Assiette plate	1,70 €
Assiette creuse			1,70 €	
Assiette à dessert			1,50 €	
Bol			1,50 €	

	Légumier	4,60 €
	Coupe à champagne	1,40 €
	Verre ballon	1,10 €
	Coupelle	1,40 €
	Saladier	4,60 €
	Broc	2,10 €
	Louche	7,40 €
	Corbeille	5,00 €
	Ouvre boîte	9,70 €
	Tire-bouchon	4,90 €
	Couteau à pain	5,20 €
	Grand couteau	4,10 €
	Petit couteau	1,10 €
	Pot verseur	24,10 €
	Cuillère	1,40 €
	Fourchette	1,40 €
	Cuillère à café	0,30 €
	Soupière	24,90 €
<b><u>15 – INDEMNITE JOURNALIERE POUR LA MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX</u></b>		10,80 €
<b><u>16 – ADDUCTION D'EAU POTABLE : Taxe d'assainissement</u></b>		1,50 €
<b><u>17 – ADDUCTION D'EAU POTABLE : Surtaxe Communale</u></b>		0,70 €
<b><u>18 – PARTS AFFOUAGERES</u></b>		30,00 €
<b><u>19 – LOCATION MATERIEL</u></b>	Sono	50,00 €
	Aux exposants pour les Festin'Haybes	20,00 €
	Vidéoprojecteur	100,00 €
<b><u>20 – LOCATION COSEC</u></b>	Evènements privés (à l'heure)	10,00 €

## 21 - LOCATION SALLES

<b>FOYER COMMUNAL</b>	PARTICULIER		ASSOCIATIONS	
	HAYBES	EXTERIEUR	HAYBES	EXTERIEUR
Week-End	235,20 €	323,00 €	139,00 €	259,60 €
Journée	69,50 €	139,00 €	69,50 €	139,00 €
Demi-Journée	37,80 €	37,80 €	37,80 €	37,80 €

<b>SALLE DIEUDONNE</b>	PARTICULIER		ASSOCIATIONS	
	HAYBES	EXTERIEUR	HAYBES	EXTERIEUR
Week-End	140,00€	201,80 €	GRATUIT	171,90 €
Journée	59,70 €	59,70 €		59,70 €
Demi-Journée	23,10 €	23,10 €		23,10 €

<b>SALLE ML DROMART</b>	PARTICULIER		ASSOCIATIONS	
	HAYBES	EXTERIEUR	HAYBES	EXTERIEUR
Journée	29,20 €	29,20 €	29,20 €	29,20 €
Demi-Journée	17,50 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €

<b>22 – LOCATION VERBALE</b>	<b>M. VILLEVAL JC</b> 5, rue Jules Verne 86200 BASSES	Jardin sis 12 rue de l'Espérance cadastré AD 100 (190 m²)- Prix au m²	0,10 €
<b>23 – LOCATION TERRAIN COMMUNAL</b>	<b>M. VILLEVAL JC</b> 5, rue Jules Verne 86200 BASSES	Parcelle située 12, rue de l'Espérance cadastrée AD100 (partie)	26,80 €
	<b>M. MASUY Michel</b> 65, rue Mme de Cormont	Parcelle située rue Mme de Cormont	299,60 €
	<b>M. MASUY Xavier</b> 60, rue Mme de Cormont	Parcelle située devant son garage (section AK90) 180 m²	21,30 €
	<b>M. VERRENNE Henri</b> 1, rue Guynemer	Parcelle située devant son habitation (rue Guynemer)	17,10 €

## 24 – BAREME DES DEFRICHEMENTS

Surface	Par an
De 0 m² à 1 000 m²	Mise à disposition gratuite
De 1 000 m² à 5 000 m²	15,30 €
De 5 000 m² à 10 000 m²	30,60 €
De 10 000 m² à 20 000 m²	45,90 €
De 20 000 m² à 30 000 m²	61,20 €
De 30 000 m² à 40 000 m²	76,50 €
De 40 000 m² à 50 000 m²	91,80 €
De 50 000 m² à 60 000 m²	107,10 €
De 60 000 m² à 70 000 m²	132,60 €
De 70 000 m² à 100 000 m²	153,00 €
+ de 100 000 m²	204,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les tarifs pour 2019 comme ils ont été proposés par la commission des finances et maintient la gratuité des droits de places pour les forains comme les années précédentes.

A l'unanimité (Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 002-DEC2018

## **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE HAYBES**

**Le Conseil Municipal doit fixer** la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles de HAYBES, ces frais s'élèvent à :

### Ecole primaire :

Le coût global du fonctionnement pour l'année 2017/2018 pour 126 élèves : **108 022,57 €**

Soit : 857,32 €/ élève.

### Ecole maternelle :

Le coût global du fonctionnement pour l'année 2017/2018 pour 59 élèves : **117 353,90 €**

Soit : 1989,05 €/élève.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, accepte la participation fixée pour les communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles de HAYBES comme suit :

- 857,32 € pour un élève en primaire

- 1989,05 € pour un élève en maternelle

A l'unanimité (**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 003-DEC2018

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE FUMAY**

Considérant que le Conseil Municipal de Fumay par délibération du 4 octobre 2018 a fixé la participation aux dépenses de fonctionnement demandée aux communes extérieures pour les élèves fréquentant les écoles de Fumay à 1 789,91 € pour un élève de maternelle et 861,91 € pour un élève d'élémentaire,

Considérant que 10 élèves de Haybes sont scolarisés dans les écoles de Fumay, 2 en maternelle et 8 en élémentaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, accepte de verser la somme de **10 475,10 €** à la commune de Fumay pour participer aux charges de fonctionnement de ses écoles maternelle et élémentaire.

A l'unanimité (**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 004-DEC2018

## **DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE "CHEMIN DES MESANGES"**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie reliant la rue des Mésanges entre les parcelles AK 424 et AK 383, du nom de :

« Chemin des Mésanges »,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, accepte à l'unanimité :

- adopte la dénomination « Chemin des Mésanges »

- **Autorise le Maire** à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

A l'unanimité (**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 005-DEC2018

## CREATION DE POSTE

### **Délibération portant création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'établissement ;

Vu la réussite d'un agent au concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, afin d'assurer les missions d'enseignant et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.

**Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :**

- décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires (soit 7/20<sup>ème</sup> d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique B.

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- met à jour le tableau des effectifs.

A l'unanimité (Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 006-DEC2018

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE POUR L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

**Le Maire explique à l'assemblée,**

La salle du Foyer Communal est régulièrement mise à disposition de l'Etablissement Français du Sang pour le don du sang.

Chaque année la commune signe une convention afin de fixer les règles d'occupation des locaux entre la commune et l'Etablissement Français du Sang.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,** autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de salle avec l'Etablissement Français du Sang pour l'année 2019.

A l'unanimité (Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0)

**Informations diverses :**

Les travaux d'aménagement autour de l'église avec l'accessibilité se terminent.

**Point financier :**

Marché initial 445 029 HT  
Avenant négatif - 55 948 HT  
(-12,358%) = **389 081 HT**

La création de la salle multi usages à l'école  
Les travaux ne sont toujours pas finis

**Point financier :**

Marché initial 426 723 HT  
Avenant 28 304 HT  
(+6,633%) = **455 027 HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal de commencer à réfléchir à la priorité des travaux 2019 pour les orientations budgétaires.

M. le Maire précise que dans le cadre de la modernisation de la ligne Charleville-Mézières - Givet 2019. Le passage à niveau 102 serait fermé du : 17 juin 2019 au 21 juin 2019 et du 15 juillet au 26 juillet 2019.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.**

En mairie, le 10/12/2018  
Le Maire  
Benoît SONNET

